



# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE CŒUR DU VAR



## REUNION PUBLIQUE SUR LE PADD COMPTE-RENDU



JEUDI 2 OCTOBRE 2014 à 18h  
Au siège de la Communauté de  
communes Cœur du Var

## DEROULEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Cœur du Var, une seconde réunion publique a été organisée le jeudi 2 octobre 2014.

Elle a eu pour objet de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT Cœur du Var.

Une soixantaine de participants étaient présents.

La mobilisation du grand public s'est faite par le biais du journal intercommunal et par une campagne d'affichage sur l'ensemble des communes, ainsi qu'une publicité dans le journal local Var Matin selon 3 parutions les 30 septembre, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014. Des invitations avaient été transmises aux habitants ayant déjà participé à la concertation publique sur le SCoT, acteurs de la société civile et partenaires institutionnels.

La présentation s'est organisée en plusieurs points :

- Introduction par Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de communes et donc du SCoT Cœur du Var et Maire de le Cannet-des-Maures ;
- Présentation de la procédure de SCoT et de concertation par Maxime LOPEZ de l'agence Aire Publique;
- Présentation du PADD par Alexandre Telliez-Moreni du Cabinet Luyton, mandataire de la mission d'assistance technique sur le SCoT Cœur du Var.

La parole a ensuite été laissée aux participants.

## INTRODUCTION

Début de la séance à 18h.

**M. Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de communes Cœur du Var, Maire de le Cannet-des-Maures**, introduit la séance en remerciant le Vice Président Gabriel UVERNET délégué à l'Aménagement et aux transports qui suit et travaille activement à l'élaboration du SCoT Cœur du Var. Puis il remercie de leur présence, les maires, élus, représentants des bureaux d'études et de l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise (AUdat) ainsi que les habitants et acteurs du territoire.

Cette réunion publique présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT Cœur du Var, démarche initiée en 2010 dont l'objectif d'approbation est fixé à fin 2015 en précisant que les évolutions législatives incessantes rendent la tâche d'élaboration et d'adaptation du document complexe.

Le projet du SCoT Cœur du Var se fonde sur les piliers suivants :

- **un territoire qui se développe durablement** : c'est à dire un développement économique maîtrisé, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

- **un territoire décomplexé** : Cœur du Var fait partie aujourd'hui des territoires dont on ne parle pas, peut être car sa situation est trop complexe mais peut être aussi car elle s'est installée dans une certaine inertie. Cœur du Var n'a pas réussi, jusqu'à présent, à se construire une identité suffisamment forte, ce qui, paradoxalement, a laissé le champ libre à l'implantation d'infrastructures non désirées (le Balançon) tandis qu'il ne parvient pas à installer les équipements qu'il désire (le lycée). Le territoire doit se décomplexer car il a de nombreux atouts : une situation géographique enviable au centre du Var et de la région PACA, un positionnement sur l'arc méditerranéen de l'Italie à l'Espagne. Cœur du Var n'est ni vraiment rural, ni vraiment urbain, ce n'est pas un territoire enclavé et il se trouve aujourd'hui fortement anthropisé du fait notamment de son accessibilité aisée.

- **un territoire attractif** : grâce à son foncier disponible, à sa qualité de vie, le territoire doit désormais s'ouvrir vers une plus grande modernité sans pour autant perdre son caractère « rurbain ». Cœur du Var est traversé par une route Nationale, une voie ferrée, il possède une sortie d'autoroute qui voit passer chaque année 4 millions de véhicules, autant d'arguments qui devront désormais concourir à favoriser l'installation d'habitats et d'entreprises.

- **un territoire qui est résolument tourné vers l'avenir et qui ose** : il faut préserver la culture, le passé, la viticulture, les traditions du territoire Cœur du Var. Mais ce n'est pas suffisant pour envisager sur le territoire un 21<sup>e</sup> siècle conquérant. Il faudra développer des lieux de formation, des centres de recherche et développement et miser sur le numérique vecteur incontournable de transformation de la société actuelle. En s'adaptant aujourd'hui à ces enjeux, Cœur du Var prépare le terreau sur lequel construiront les générations à venir. La Communauté de communes doit pouvoir proposer des outils pour ne pas être à la remorque des métropoles de demain tels que le co-working ou le télétravail. Ce SCoT doit inscrire le territoire au cœur de la modernité. Oser l'avenir, oser repenser les schémas traditionnels de travail et d'habitat et surtout s'ouvrir sur le monde, s'adapter aussi au vieillissement de la population et surfer sur la vague de la silver économie pour créer de l'emploi mais aussi participer à la révolution technologique en cours notamment en matière de santé, de domotique.

## PRESENTATION D'AIRE PUBLIQUE

Maxime LOPEZ - Aire Publique - présente le cadre et le déroulé de la réunion publique : présentation du PADD par Alexandre TELLIEZ MORENI du Cabinet Luyton puis débat ouvert.

## PRESENTATION DU PADD

**Alexandre TELLIEZ MORENI** rappelle que les élus du territoire ont, à partir de différents modèles de perspectives territoriales, fait le choix d'un scénario de développement axé sur **la construction d'une armature urbaine forte basée sur le maillage historique des villages du territoire.**

**Alexandre TELLIEZ MORENI** revient sur la présentation du territoire, ses grandes influences et ses différentes connections. Il présente ensuite le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT Cœur du Var (voir présentation en annexe).

## DEBAT

🗣️ **Question ou remarque du public/ M. GILET, Principal du Collège Frédéric Montenard à Besse-sur-Issole :** Comment peut-on répondre à la problématique d'accueil des collégiens sur le territoire Cœur du Var ? Le collège de Besse-sur-Issole accueille les élèves de Carnoules depuis la rentrée 2012 mais dans 3 à 4 ans, en prenant en compte la croissance démographique, cette solution s'avèrera être une impasse. Le collège de Besse-sur-Issole est équipé pour recevoir 600 élèves et il sera alors amené à en recevoir en 2018 près de 800. Il n'y a pas de projet de construction de collège entre Puget-ville et le Luc-en-Provence... Mais où va-t-on mettre les élèves supplémentaires ? Compte tenu de la politique actuelle d'optimisation du remplissage des collèges existants (la Crau...) avant la création de nouveaux établissements ! Par ailleurs il souligne que malgré tout, les résultats du collège au BAC s'améliorent d'année en année.

➡️ **Réponse/ M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes :** Concernant les collèges, il s'agit de la compétence du Conseil général. L'Education Nationale devra accepter les dernières statistiques de l'INSEE, qu'il conteste aujourd'hui, et proposer des réponses et notamment le projet de lycée. Les élus doivent effectivement insister davantage sur ce problème, même si le recteur a déjà été interpellé sur ce sujet et alors même que les Alpes maritimes pour un même nombre de collèges que le Var, accueille aujourd'hui le double de lycées.

🗣️ **Dans le projet de développement touristique du SCoT, est-il prévu de développer des aménagements pour les camping-caristes ?**

➡️ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes :** les aménagements dédiés aux camping-cars seront très certainement développés. Le projet de SCoT n'y répondra pas dans ce degré de détail mais cela sera vu lors de l'approfondissement du projet de développement touristique.

🗣️ **Qu'en est-il du projet de déménagement du village des Tortues de Gonfaron à Carnoules ?**

➡️ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes** : le propriétaire du village des Tortues souhaite déménager. A cet effet, il a pris contact notamment avec la ville de Carnoules. La Communauté de communes ne s'oppose pas à ce déménagement.

➡️ **Mme RAMONE, Adjointe au Maire de Carnoules** : Il s'agit d'une affaire privée. Le propriétaire a trouvé un terrain et la commune est favorable à l'installation du Village des Tortue, c'est pourquoi la commune en a tenu compte dans son PLU. Toutefois, la commune est dans l'attente du dépôt de permis de construire mais il y a beaucoup d'études à réaliser au préalable.

➡️ **M. BONGIORNO, Maire de Gonfaron** : depuis 10 ou 12 ans, le propriétaire du village des Tortues souhaite déménager pour mettre aux normes ses installations ce qui n'était pas possible sous l'ancien plan d'occupation des sols. Après l'annulation du PLU en 2011 qui prévoyait de régulariser la situation du village, une révision a été lancée et est aujourd'hui en cours, dans laquelle le projet est à nouveau pris en compte. En effet, malgré les rumeurs, la Mairie de Gonfaron est heureuse d'accueillir le village des Tortues sur son territoire.

🗣️ **M. ROUX, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var** : les forêts sont exceptionnelles sur le territoire du Cœur du Var mais c'est un espace complexe à traiter car ce n'est pas simplement un espace naturel. Il y a aujourd'hui beaucoup de contradictions qui entourent les réflexions sur l'espace forestier : la déprise agricole, le développement de l'urbanisation sur les espaces autour des villages, une forêt aux trois quarts privée, une multitude de petits propriétaires, la question du paysage. Sans compter qu'une multitude de contraintes viennent aujourd'hui se greffer sur d'éventuels projets de valorisation de la forêt telles que les trames vertes et bleues, la protection de la biodiversité par des périmètres règlementaires, les Espaces boisés classés (EBC) des PLU. Les forestiers sont à la disposition des élus pour échanger sur ces enjeux. Il précise par ailleurs que l'Union Régionale des syndicats de propriétaires forestiers va peut être bientôt déménager au Luc-en-Provence. Il souligne enfin que suite aux différents échanges lors de la concertation publique sur le SCoT, la valorisation de la forêt a bien été prise en compte dans le PADD.

➡️ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes**: la forêt est effectivement un enjeu complexe et tient une place importante dans le projet de SCoT. M. Roux est invité à s'impliquer dans les réunions du SCoT à venir pour continuer à partager son expérience et ses connaissances.

🗣️ **M. DROUZY, Chambre d'agriculture** : Il trouve aujourd'hui que le PADD présenté est ambitieux en matière agricole mais il alerte sur la possibilité de mettre en œuvre un projet agricole intercommunal compte tenu de la réglementation en matière de protection de l'environnement, très stricte, qui limite fortement son développement. Certains exploitants agricoles souhaitent récupérer des terres mais la réserve naturelle limite ces reconquêtes créant de nombreux conflits et problèmes de compréhension... Si la viticulture se porte bien aujourd'hui, il faut maintenir ce développement et

trouver des solutions avec les partenaires environnementalistes pour poursuivre le développement de l'activité agricole.

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes:** il faut effectivement trouver l'équilibre entre la protection de l'environnement et l'agriculture.

🗨️ **Une route doit-elle être créée entre Carnoules et Besse ?**

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes:** il s'agit d'un projet qui ne relève pas du SCoT mais des compétences du Conseil Général. Il précise que le projet de PADD du SCoT Cœur du Var identifie un renforcement de la boucle entre les 3 pôles piliers sur la portion Flassans-sur-Issolle/Carnoules afin d'inciter le Conseil Général à s'investir sur cet enjeu.

➔ **Mme RAMONE, Adjointe au Maire de Carnoules :** elle précise que cet enjeu fait l'objet d'une inscription au PLU de Carnoules sous la forme d'un emplacement réservé.

🗨️ **Est-ce que la suppression du Balançan est prévue ? Que fera-t-on des déchets ménagers ?**

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes,** revient sur les enjeux de la fermeture du Balançan en expliquant que ce dernier n'est plus maîtrisable. La présence de 12 millions de tonnes d'ordures au cœur de la réserve naturelle, qui devrait être un des atouts attractifs de Cœur du Var, n'est plus acceptable. Cœur du Var s'associe avec Provence Verte pour mettre en place une unité de valorisation des déchets qui utiliserait des technologies européennes innovantes. Le territoire montre l'exemple avec ce projet tel une locomotive pour l'ensemble du département. M. le Président précise enfin qu'ont été mis en place des sites de substitution pour traiter la partie Nord / Ouest du Département et ne mettre en décharge plus que 20% des déchets avec la mise en place de ce projet de valorisation. En parallèle, le département au travers du plan départemental des déchets recherche des solutions en partenariat avec les villes de Draguignan, Fréjus et St Raphael. M. le Président rappelle qu'il s'agit de sortir de cette situation en trouvant des solutions alternatives innovantes et écologiques et que les élus de Cœur du Var se sont largement investis pour faire émerger ce projet.

🗨️ **Est-il prévu de réfléchir au ramassage des ordures ménagères à la pesée pour les particuliers ? En faisant plus de tri sélectif ferions-nous des économies ? Les personnes faisant le tri pourraient payer moins de taxes.**

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes,** répond que c'est une solution en cours d'études mais qu'il existe un frein majeur : les citoyens risquent de jeter leurs ordures dans la forêt pour réduire leur facture.

🗨️ Un habitant intervient pour expliquer que cette solution avait été mise en place dans sa commune mais que trop de déchets ont été retrouvés dans la forêt et que l'idée avait donc été abandonnée.

☛ **M. GILET, Principal du Collège Frédéric Montenard à Besse-sur-Issole** : une délibération de la Communauté de Communes assujettit le collège de Besse-sur-Issole à une redevance spéciale de 39k€ alors que des dérogations pourraient être mise en œuvre au profit du collège qui le dispenserait de payer cette somme. Le collège est pourtant plutôt en avance dans le domaine du tri et un composteur doit être mis en place.

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes**, répond que la redevance spéciale, calculée en fonction de la pesée des ordures collectées réellement, est mise en place sur la majorité du territoire français. Dans un premier temps, elle a été mise en place sur le territoire pour les professionnels privés et une pause avait été décidée pour la mise en place sur les services publics. M. le Président explique que les services publics doivent aujourd’hui montrer l’exemple en payant à leur tour en fonction de ce qu’ils produisent comme déchet, le collège doit donc poursuivre son effort de réduction et de tri.

☛ **Il a été question d’une réhabilitation des voies ferrées pour mettre en place des TER entre les villages : est-ce toujours d’actualité ? De même, un projet de technopole a été évoqué : où doit-il être implanté ?**

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes**: un projet de développement des transports publics est en cours mais la compétence directe relève davantage de la Région que du projet de SCoT, même si les élus se battent en ce sens.

Quant au projet de technopôle, appelé « VarEcopôle », il est implanté sur la commune du Cannet-des-Maures, sur les terres de feu le *village des marques*. Le projet a débuté avec l’acquisition d’une quinzaine d’hectares et le premier comité de pilotage a eu lieu il y a deux jours. M. le Président espère que le projet sera créé d’ici trois ans environ. Concernant le numérique, Cœur du Var a adhéré au schéma départemental territorial d’aménagement numérique. Une étude devrait être menée car, si la fibre passe bien sur le territoire, il reste mal desservi. Il faut donc favoriser les initiatives locales pour la développer encore davantage.

☛ **M. ROUX** précise qu’il est très pessimiste quant au développement de l’utilisation des lignes de chemins de fer pour des TER car la capacité de la ligne actuelle est insuffisante et que le projet de ligne nouvelle est reporté sur le territoire à l’horizon 2050. Par ailleurs les priorités sur le développement du TER sont la desserte de la gare de Sainte Musse et une liaison renforcée entre la Garde et Hyères au détriment donc de la desserte vers Cœur du Var.

➔ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes** explique que Cœur du Var ne se valorise pas assez, ne se fait pas entendre. Il faut que le territoire s’impose davantage et insiste sur le développement de cet axe.

**🗨 De quels moyens dispose-t-on pour mettre en œuvre les priorités et le projet proposés par le SCoT ?**

➡ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes:** les élus ont décidé de prioriser, dans leur projet de SCoT, le tourisme, le numérique et la silver économie. Le lycée est également un projet central, ainsi que le projet VarEcopôle ou le plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagements forestiers (PIDAF). Ces pistes sont lancées bien qu'elles soient encore parfois très vastes mais elles sont ainsi affirmées dans le projet politique du territoire.

Il faudra très certainement mobiliser des financements privés compte tenu du niveau de l'investissement public nécessaire. Les élus devront par ailleurs prochainement voter la « fiscalité professionnelle unique qui consolidera le lien de solidarité entre les 11 communes et générera un nouvel apport d'argent public (en bénéficiant de dotations de l'Etat bonifiées).

**🗨 Y aura-t-il un état des lieux de l'offre de soin pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population ?**

➡ **M. LONGOUR, Président de la Communauté de communes:** il s'agit d'une problématique extrêmement complexe qui n'a pas été suffisamment prise en compte dans le PADD qui sera donc modifié en ce sens. Il faudra que le territoire se dote de centres de santé et rassemble des libéraux dans un même espace qui leur sera dédié pour pouvoir attirer les jeunes actifs professionnels de la santé car seulement 1 médecin sur 10 seulement s'installe en libéral. Il faudra très certainement développer le partenariat public / privé pour répondre à cet enjeu et dynamiser l'offre sur le territoire en le rendant attractif pour des libéraux.

## CONCLUSION

**M. Jean-Luc LONGOUR, Président de la Communauté de communes** clôt la rencontre en remerciant l'ensemble des élus et des participants présents pour cette seconde réunion publique. Il annonce les tables rondes organisées au mois de Novembre 2014 ouvertes au grand public et dont l'inscription est possible par le biais de formulaires disposés à l'entrée de la salle. M. le Président rappelle que c'est avec la participation généreuse des citoyens de Cœur du Var que le projet du SCoT sera complet.

La séance se termine à 20h15.